Démarche : Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) -Reconnaissance de la mission de PDSES pour les activités non réglementées : Direction de l'offre sanitaire Organisme Identité du demandeur **Email Etablissement** SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** L'ARS Centre-Val de loire lance un appel à candidatures afin de désigner les structures attributaires des implantations de PDSES pour les activités non règlementées, en reconnaissant des missions de service public de PDSES pour assurer une réponse aux besoins de la population en heures de PDSES (nuits, week-ends à compter du samedi après-midi et jours fériés). Nom du GHT ou de l'établissement privé **FINESS JURIDIQUE FINESS GEOGRAPHIQUE** Mail de contact de la personne en charge du dossier au sein de l'établissement Zone d'activité de soins Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Cher ☐ Eure-et-Loir Indre ☐ Indre-et-Loire

Loir-et-Cher

☐ Loiret

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Hépato-Gastroentérologie (dont endoscopies) ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépato-Gastroentérologie (dont endoscopies)
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PI
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépato-
Gastroentérologie (dont endoscopies)
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépato-Gastroentérologie (dont endoscopies)
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2 Modalitá d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement
Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépato-Gastroentérologie (dont endoscopies)
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépato-Gastroentérologie (dont endoscopies)
Remodifice i deadissement concerne par i activité de soms i repato-pastipenterologie (dont endoscopies)
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

ermanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission
offinieritaries
- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s) bleau à compléter et à joindre au dossier
gne autonome / ligne partagée gne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de n établissement gne partagée :
igne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de nté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. igne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels s santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
ochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome
Ligne partagée
Tableau à compléter et à joindre au dossier
- Effectifs mobilisés
èce justificative à joindre en complément du dossier   Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
éments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
- Dynamique territoriale
namique de coopération territoriale écrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépato- Gastroentérologie (dont endoscopies)
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Pneumologie (y compris endoscopie) ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie)
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
<b>Ligne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement
Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
☐ Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS **3- Effectifs mobilisées** Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) **Commentaires** 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pneumologie (y compris endoscopie) Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie) 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (\* Nombre d'actes pour les spécialités) Tableau à compléter et à joindre au dossier Commentaires

## 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisées
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Commentaires
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pneumologie (y compris endoscopie)
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie)
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s) Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Ligne autonome ☐ Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 3- Effectifs mobilisées Pièce justificative à joindre en complément du dossier TEffectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) **Commentaires** 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

ouhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Médecine polyvalente - Médecine interne - Géria Cochez la mention applicable ] Oui	atrie ?
Non	
léments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné enseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine intern	ne - Gériatrie
- Indicateurs d'activité	
ièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécia	alités)
ableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
igne autonome / ligne partagée	onnels de santé de
igne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession on établissement igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux	établissements de
igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession on établissement	
igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession établissement igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contributior	
igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession établissement igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution le santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	
igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession établissement igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contributior le santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les profession établissement igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution le santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome  Ligne partagée  lièce justificative à joindre en complément du dossier	

### 3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
5- Autre Commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente
Médecine interne - Gériatrie
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

## 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Ligne autonome ☐ Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 3- Effectifs mobilisés Pièce justificative à joindre en complément du dossier Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant : 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente -Médecine interne - Gériatrie Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDSES de la mission de la mission de la mission de PDSES de la mission de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s) Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Ligne autonome ☐ Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 3- Effectifs mobilisés Pièce justificative à joindre en complément du dossier 🕇 Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant : 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie vasculaire ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné : Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de

### A- Dynamique territoriale  Dynamique de copération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au nivezu du territoire  5- Autre commentaire sur votre demande  Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire	Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS
4- Dynamique territoriale  Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire  5- Autre commentaire sur votre demande  Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
Dynamique de coopération territoriale Décirre la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire  5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Prèce justificative à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome / l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou, de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de l'OSLS sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée en contribution des professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible    Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
5- Autre commentaire sur votre demande  Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée  I gre autonome / letzoblissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son érablissement. Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de FDSFS sur au moins deux sites différents.  - I gne partagée en une ligne sur un seul site dont le panning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé e la partagée entre au moins deux établissements et ou de professionnes de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible    Ligne partagée   Ligne partagée	4- Dynamique territoriale
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée  Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement  Ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Plèce justificative à joindre en complément du dossier	
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire  Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée  Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement  Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Plèce justificative à joindre en complément du dossier	
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire  1- Indicateurs d'activité  Plèce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée en une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Ligne partagée	5- Autre commentaire sur votre demande
1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome    Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire
1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome    Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire
Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)  Tableau à compléter et à joindre au dossier  2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	1- Indicateurs d'activité
2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée  Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :  - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Tableau à compléter et à joindre au dossier
Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :  - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome  Ligne partagée  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
	☐ Ligne partagée
Commentaires	Commentaires

## 3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
☐ Ligne partagée

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie viscérale et digestive ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

### 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

de sante de piusieurs établissements et / ou de professionnels de sante liberaux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire le goordination et les coopérations de l'établissement ou pivou du territoire
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :
<ul> <li>- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.</li> <li>- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux</li> </ul>
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

## 4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie orthopédique et traumatologie ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
<b>Ligne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement
Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionne de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la	n mission de PDS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	
3- Effectifs mobilisés	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
4- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	
5- Autre commentaire sur votre demande	
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie or et traumatologie	rthopédique
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie	
1- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	

## 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie orthopédique et traumatologie

ermanence des soms en établissements de sante (PDSES) - Réconnaissance de la mission
nseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie
Indicateurs d'activité
ce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
bleau à compléter et à joindre au dossier
mmentaires
Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
ne autonome / ligne partagée ne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé n établissement ne partagée : gne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements nté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. gne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professions santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
chez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome
Ligne partagée
ece justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier
mmentaires
· Effectifs mobilisés
ece justificative à joindre en complément du dossier Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
ments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

ynamique de coopération territoriale écrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	
- Autre commentaire sur votre demande	
nformations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie t traumatologie	e orthopé
ouhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie Ophtalmologique ?	
Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
léments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Lenseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie	
	_
I- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier   Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités	) )
- Indicateurs d'activité  ièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités	·)
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  ableau à compléter et à joindre au dossier	) )
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  ableau à compléter et à joindre au dossier	
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  Tableau à compléter et à joindre au dossier	
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités ableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires	
1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  Tableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires  2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités d'ableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires  2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome	
I- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités rableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires  2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  igne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome igne partagée : mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents	
Indicateurs d'activité   Plèce justificative à joindre en complément du dossier   Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités l'ableau à compléter et à joindre au dossier   Commentaires   Commentaires	
1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  Tableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires  2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome Ligne partagée : - mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents - alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible	
1- Indicateurs d'activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités  l'ableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires  2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)  Ligne autonome / ligne partagée  igne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome  igne partagée :  mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents  alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la missi	on de PD:
Commentaires	
3- Effectifs mobilisés	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
4- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	
5- Autre commentaire sur votre demande	
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie	
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie	
1- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome Ligne partagée : - mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents - alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 3- Effectifs mobilisés Pièce justificative à joindre en complément du dossier Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant : 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie

### 1- Indicateurs d'activité

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie

Tableau à compléter et à joindre au dossier  Commentaires
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
<b>Ligne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome
Ligne partagée : - mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents
- alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)  Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :  4- Dynamique territoriale
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)  Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nomb professionnels et nombre d'ETP)  Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :  4- Dynamique territoriale  Dynamique de coopération territoriale

# 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie ORL ? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (\* Nombre d'actes pour les spécialités) Tableau à compléter et à joindre au dossier Commentaires 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s) Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome ☐ Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier

**Commentaires** 

### 3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre	e de
professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
4- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale	
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	_
5- Autre commentaire sur votre demande	
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgi	ie ORL
iniormations complementaires que retabilissement sounaite porter a la comidissance de 17410 Cimorgi	
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL	_
·	$\neg$
1- Indicateurs d'activité	_
i- indicateors a activite	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialité	s)
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	7

## 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDE - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie ORL
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la miss l'ableau à compléter et à joindre au dossier	ion de
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
igne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé	e de
on établissement igne partagée : Linna partagée an altorno controllique s'antond communication partagée actual ou mains douvétablissement.	م ا م
Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des profession le santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
Ligne partagée	
Commentaires	
3- Effectifs mobilisés	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
4- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD 5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie ORL
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie de la main ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Lima autonomo / lima nortagia
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement
Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
☐ Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS 3- Effectifs mobilisés Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant : 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la main Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (\* Nombre d'actes pour les spécialités) Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 

### 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la main
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PE
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :
- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
1

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mi	ISSIOI
nformations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la n	main
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie urologique ? Cochez la mention applicable	
Oui	
□Non	
<del>-</del>	
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné	
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique	
I- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
L <b>igne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de sa	anté di
son établissement	arree at
ligne partagée : · Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établisseme	ants de
santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.	
Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des profess de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	sionne
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
Ligne partagée	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	

## 3- Effectifs mobilisés

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
p
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
Lientents complementaires et commentaires soi ces effectirs, le cas echeant.
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
5- Aotie Commentaire sor votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologique
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2 Madalités d'avantian et nambra de ligna(s) demandés(s)

### 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

#### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologique
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier

39 / 57

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :
- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

# 5- Autre commentaire sur votre demande

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mis
nformations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologi
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie maxillo-faciale ? Cochez la mention applicable
Oui
□Non
<del>-</del>
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale
I- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
Commentanes
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée
ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de san son établissement
ligne partagée : Ligne partagée en alternance : cotto ligne s'entand commo une ligne partagée entre au moins deux établissemen
· Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissemen santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professi
de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

## 3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	,
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
4- Dynamique territoriale	
<b>Dynamique de coopération territoriale</b> Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	
<b>F. A.</b> Use an expectation of the decreased of	
5- Autre commentaire sur votre demande	
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie m faciale	naxillo-
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale	
1- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	
2 Modelités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

## 2- Modalites d'organisation et nombre de ligne(s) demandee(s)

#### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie maxillo- faciale
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission ableau à compléter et à joindre au dossier	า de
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
igne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de on établissement	٥
igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionne de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
Commentaires	
B- Effectifs mobilisés	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
1- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie maxillofaciale Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie thoracique ? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (\* Nombre d'actes pour les spécialités) Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s) Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Ligne autonome ☐ Ligne partagée Pièce justificative à joindre en complément du dossier Tableau à compléter et à joindre au dossier Commentaires

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

### 3- Effectifs mobilisés

<b>Pièce justificative à joindre en complément du dossier</b> ☐ Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de	:
professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
ciements complementaires et commentaires sur ces errectirs, le cas echeant :	
4- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale	
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	
5- Autre commentaire sur votre demande	
nformations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie th	noraciqu
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique	
temberghez i etablissement contectine par i activite de soms . Omitorgie thoracique	
l- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
ableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	

## 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

#### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDE - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale  Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie thoracique
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission ableau à compléter et à joindre au dossier	า de
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
igne autonome / ligne partagée igne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de on établissement	٥
igne partagée : Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de anté avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents. Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionne de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
Commentaires	
B- Effectifs mobilisés	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)	
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :	
1- Dynamique territoriale	
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD 5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie thoracique
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Pharmacie ? Cochez la mention applicable
Oui
□ Non
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie
1- Indicateurs d'activité
i- indicateors d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
<b>Ligne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement
Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
☐ Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS 3- Effectifs mobilisés Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP) Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant : 4- Dynamique territoriale Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire 5- Autre commentaire sur votre demande Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie 1- Indicateurs d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (\* Nombre d'actes pour les spécialités) Tableau à compléter et à joindre au dossier **Commentaires** 

### 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

#### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée
Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée :
- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- Effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

### 5- Autre commentaire sur votre demande

rermanence des soins en établissements de sante (PDSES) - Reconnaissance de la m	11122101
nformations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie	
Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Biologie ?	
Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
Eléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie	
1- Indicateurs d'activité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)	
Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)	
<b>Ligne autonome / ligne partagée</b> Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de s son établissement	santé de
ligne partagée : · Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissem santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.	nents de
Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des profe de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux	essionne
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome	
Ligne partagée	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier	
Commentaires	

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de Pl
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale
Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires

### 2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

#### Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
Dynamique de coopération territoriale Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire
5- Autre commentaire sur votre demande
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie
1- Indicateurs d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)
Tableau à compléter et à joindre au dossier

55 / 57

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PD
Commentaires
2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)
Ligne autonome / ligne partagée Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement Ligne partagée : - Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de
santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.  - Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Ligne autonome
Ligne partagée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tableau à compléter et à joindre au dossier
Commentaires
3- effectifs mobilisés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)
Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :
4- Dynamique territoriale
<b>Dynamique de coopération territoriale</b> Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

# 5- Autre commentaire sur votre demande

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission
Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie
LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Lettre d'engagement du directeur d'établissement
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  - Lettre d'engagement du praticien libéral
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  - Avis de la CME (établissements publics), de la commission médicale (établissements privés à but non lucratif) ou de la conférence médicale (établissements privés à but lucratif) et Avis du COSTRAT/GHT pour les établissements publics
- Avis de la CME (établissements publics), de la commission médicale (établissements privés à but non lucratif) ou de la conférence médicale (établissements privés à but lucratif) (à envoyer au plus tard le 31/12/2025 sur le mail : ars-cvl-direction-offre-sanitaire@ars.sante.fr)

de PDS

<sup>-</sup> Avis du COSTRAT/GHT pour les établissements publics (à envoyer au plus tard le 31/12/2025 sur le mail : ars-cvl-direction-offre-sanitaire@ars.sante.fr)